



# La Chronique

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Une petite ville dans une grande forêt

## RÉSULTATS FINANCIERS 2014

### MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT EN BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

Pour faire suite au rapport du vérificateur sur les états financiers pour l'exercice 2014 présenté en séance du conseil le 1<sup>er</sup> juin dernier, nous tenons à apporter certaines précisions. La Municipalité de Lac-Beauport a connu un déficit de 75 000 \$ en 2014. Cette situation est due au fait que la Municipalité a dû prendre d'importantes provisions pour mauvaises créances, venant des deux organismes acquis au cours des années 2011 et 2012 (Le Saisonnier inc. et Les Sentiers du Moulin inc.). Dans une moindre importance, il est également à noter que les frais juridiques ont connu une hausse non prévue.

En 2014, les frais juridiques ont dépassé d'environ 130 000 \$ le budget établi. Ce montant comprend la dépense comptabilisée d'une partie des frais à payer suite à un jugement de la Commission des relations du travail.

Depuis deux ans, la Municipalité a comptabilisé en provision pour mauvaises créances une somme totale de 236 600 \$. Au cours des années 2011 et 2012, aucune provision n'avait été prise pour faire face aux créances que la Municipalité savait irrécouvrables.

Si on ajuste les surplus (déficits) d'opérations en enlevant la charge constituée des provisions pour mauvaises créances, la Municipalité aurait réalisé un surplus d'opérations de 179 330 \$ en 2013 et de 8 297 \$ en 2014.

	2014	2013
Surplus (déficit) d'opérations	(75 047) \$	26 076 \$
Provisions pour mauvaises créances	83 344 \$	153 254 \$
Surplus (déficit) d'opérations après ajustement	8 297 \$	179 330 \$

N'eût été la comptabilisation des provisions pour mauvaises créances, la Municipalité aurait un surplus accumulé de 262 002 \$ à la fin de 2014.

	2014	2013
Surplus accumulé avant ajustement	(10 687) \$	100 451 \$
Surplus (déficit) accumulé après ajustement	262 002 \$	253 705 \$

En somme, n'eussent été les déficits des organismes municipaux Le Saisonnier et Les Sentiers du Moulin, la santé financière de la Municipalité serait très saine. Des mesures ont donc été prises par votre conseil municipal en 2014 et 2015 pour permettre à ces organismes de déposer des états financiers positifs, notamment la réalisation de plans d'affaires et la signature de baux emphytéotiques.

Louise Brunet,  
Mairesse